

LE PEUPLE D'ABORD

Magazine Hebdomadaire d'analyses et d'Informations générales

LE JOURNAL DU CABINET

N° 224



LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A REÇU LES LETTRES DE CRÉANCE DU NONCE APOSTOLIQUE ET DE L'AMBASSADEUR DU ZIMBABWE



Edité par la cellule de communication

N° 224 DU 2 AU 8 JUILLET 2024



SOMMAIRE



06 Deux nouveaux ambassadeurs en RDC

Troisième Conseil des ministres

10



29 Dégazage du Golfe de Kabuno
au lac Kivu

Promotion des voies navigables
de desserte agricole

36



42 Analyse.





Le Congo d'abord!

Un jour avant la célébration des 64 ans d'indépendance de la République démocratique du Congo (RDC), le 30 juin 2024, le Président Félix Tshisekedi s'est adressé à la nation. Dans son message, le Chef d'État congolais a exprimé sa détermination de mettre fin à la guerre et améliorer le social. Il a également appelé les Congolais de tous les horizons à la cohésion nationale.

Un appel qui vaut son pesant d'or à ce jour où la RDC continue d'être victime d'une guerre économique, de prédation alimentée par son voisin rwandais.

C'est plus que jamais le moment pour les 100 millions de Congolais de s'unir et de faire front face aux agresseurs, malgré les diversités de cultures et d'ethnies ou encore les appartenances politiques.

Il est plus que temps de faire passer l'appartenance à la RDC avant celle à une tribu ou un groupe idéologique.

Le muswahili, le mungala, le mukongo ou encore le muluba doit se sentir Congolais avant tout. Les politiques aussi sont concernés par cet appel. Certes en quête de pouvoir afin de gérer la chose publique, ils doivent cependant être en mesure de mettre de côté leurs velléités au profit de l'unité pour bouter hors du territoire congolais les ennemis du peuple.

Aujourd'hui plus que jamais, les fils et filles de la RDC doivent faire de la cohésion nationale leur plus grand atout dans la lutte contre toutes tentatives de balkanisation du pays et le pillage des ressources.

Erik Nyindu Kibambe





Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo,
Président de la République démocratique
du Congo

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A REÇU LES LETTRES DE CRÉANCE DU NONCE APOSTOLIQUE ET DE L'AMBASSADEUR DU ZIMBABWE

Le jeudi 27 juin 2024 à la Cité de l'Union africaine, le Président Félix Tshisekedi a reçu les lettres de créance de deux ambassadeurs résidents accrédités en République Démocratique du Congo (RDC).



Il s'agit du Nonce Apostolique Mgr Mitja Leskovar et de l'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Zimbabwe, S.E Monsieur David Sigauke.

Avant sa nomination en RDC, en remplacement de Monseigneur Ettore Balestrero, Monseigneur Mitja Leskovar a été Nonce Apostolique en Irak, le 1er mai 2020, et consacré évêque avec le titre d'Archevêque titulaire de Bénévent (Italie).

« À l'occasion de la présentation de mes lettres de créance, j'implore au bon Dieu l'abondance de ses bénédictions pour toute la #RDC, pour ses autorités et pour tout le peuple de ce beau et grand pays », a écrit le Nonce Apostolique dans le livre d'or.

Nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Zimbabwe en RDC, M. David Sigauke est un Général à la retraite. Le diplomate zimbabwéen connaît la RDC pour y avoir travaillé dans le cadre de l'opération Sovereign Legitimacy déployée sur le front Est à Mbuji-Mayi et Kabinda en qualité de commandant de la brigade mécanisée.

Au cours de ses 41 ans de carrière, M David Sigauke a gravi tous les échelons au sein de l'armée du Zimbabwe jusqu'aux fonctions de Chef d'État-major général.

Pitshou Makwela

LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A RECU LA NOUVELLE ÉQUIPE DIRIGEANTE DE LA CENCO

Le Chef de l'État Félix Tshisekedi a reçu, jeudi dernier à la Cité de l'Union Africaine, une délégation des Évêques de la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco) venus lui présenter les nouveaux dirigeants de cette structure de l'Église Catholique de la RDC et échanger avec lui sur la situation globale du pays.



Choisie à l'occasion de l'assemblée générale des Évêques organisée à Kinshasa, la nouvelle équipe dirigeante de la Cenco est composée de Mgr Fulgence Muteba, de l'Archevêque de Lubumbashi(Président), Mgr Etienne Ung'Eyowun, l'Evêque de Bondo (1er vice-président) et Mgr Jean-Bertin Nadonye, Evêque de Lolo (2ème vice-président) , a dévoilé à la presse Mgr Donatien N'shole, secrétaire général de la CENCO.

" Le Président de la République a reconnu l'objectivité de ce que les Évêques lui ont dit; il a promis son engagement et demande à l'Église de continuer à l'accompagner, en étant comme il a toujours souhaité : au milieu du village », a rapporté le Secrétaire général, porte-parole des Évêques.

L'Archevêque de Kinshasa, le Cardinal Fridolin Ambongo et toute l'équipe sortante de la CENCO ont fait partie de cette délégation.

Pitshou Makwela



AGRESSION RWANDAISE DANS L'EST DU PAYS : LE CHEF DE L'ÉTAT A RÉUNI LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA DÉFENSE ELARGI

En sa qualité de Commandant Suprême des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), le Chef de l'État Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a convoqué, ce samedi à la Cité de l'Union Africaine, une réunion du Conseil Supérieur de la Défense Élargi.



La Première ministre Judith Suminwa, le VPM de l'intérieur Jacquemain Shabani, le VPM aux Transports Jean-Pierre Bemba (ex-ministre de la Défense), la Ministre d'État aux Affaires étrangères Thérèse Kayikwamba, le vice-ministre de la Défense Samuel Adubango et le ministre de la Communication et des Médias Patrick Muyaya ont pris part à cette réunion, aux côtés de différents responsables des services de défense et de sécurité du pays.

Faisant la restitution de cette réunion sécuritaire, le porte-parole du gouvernement a indiqué que cette séance de travail a fait le point de la situation opérationnelle sur le terrain des combats face au pays agresseur, le Rwanda.

d'horizon avec les différentes autorités militaires, des perspectives des mesures ont été proposées au Président de la République pour que les Forces armées de la RDC puissent très rapidement remettre de l'ordre dans cette partie du pays et reprendre certaines autres localités qui ont été occupées par les forces rwandaises", a dit le ministre Muyaya.

« En même temps le Président de la République a tenu à rendre un vibrant hommage aux FARDC qui défendent au prix de leur vie la patrie et il a lancé un appel à toutes les populations de cette partie du pays mais aussi à tous les Congolais de faire preuve de solidarité envers les compatriotes qui sont directement touchés par ces événements », a-t-il conclu.

« Après plus des 3 heures de discussions, un tour

Sandrine Mbombo

INDÉPENDANCE RDC : LE PRÉSIDENT TSHISEKEDI A ADRESSÉ UN MESSAGE DE COHÉSION NATIONALE ET DE RÉSILIENCE

Jeudi 29 juin dernier, le Président Félix Tshisekedi s'est adressé à la nation, à l'occasion des 64 ans d'indépendance de la #RDC. Cette allocution s'est articulée sur la consolidation de la démocratie, le désir de pacification du pays et l'amélioration du social.



D'entrée de jeu, le Chef de l'État a déclaré : « Aujourd'hui, nous sommes 64 ans plus âgés, 64 ans plus forts, 64 fois plus déterminés à poursuivre l'œuvre de nos Pères fondateurs. »

« La véritable indépendance et la liberté découlent inévitablement du développement, fruit d'un dévouement et d'une prise de conscience profonde de nos responsabilités », a-t-il fait savoir.

« En tant que citoyennes et citoyens congolais, où que nous soyons, il est impératif de nous engager résolument pour promouvoir les valeurs de solidarité, de justice et de travail », a affirmé le garant de la nation.

Au sujet de la sécurité dans l'Est du pays, le Chef de l'État a lancé un message rassurant : « je tiens à vous assurer de ma détermination inébranlable à défendre l'ensemble de notre territoire et à rétablir la paix ».

Le garant de la Nation a eu une pensée envers les Congolais de la partie Est dont les territoires ont connu l'intrusion des forces rebelles du M23 : « Ce qui se passe à Kanyabayonga, à Kayini, aux villages du Sud de Lubero ainsi que dans les territoires de Rutshuru, de Nyirangongo et de Masisi constitue une agression flagrante contre notre souveraineté nationale et la paix de notre peuple. À nos frères et sœurs de Kanyabayonga et des régions avoisinantes, je veux exprimer ma profonde solidarité et ma compassion face aux souffrances

que vous endurez. Votre courage et votre résilience sont une source d'inspiration pour la nation tout entière », a-t-il déclaré.

Face aux défis économiques actuels, le Chef de l'État a exprimé sa détermination à lutter contre l'inflation : « je peux vous rassurer que cette situation me tient à cœur et que rien n'arrêtera ma détermination à y apporter des solutions idoines et urgentes », a-t-il révélé.

Dans le même registre, le Président Félix Tshisekedi a annoncé avoir « instruit le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour alléger le coût du panier de la ménagère et améliorer le pouvoir d'achat de la population ».

Chris Mumpakani

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



Vendredi 28 juin 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la troisième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 28 juin 2024.

Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ; II. Points d'information ;

III. Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres.

III. I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté essentiellement sur cinq (points, à savoir :

IV. 1. De sa visite à N'Djamena au Tchad Le Président de la République est revenu sur sa visite d'amitié et de travail effectuée, à l'invitation de son homologue tchadien, le Président MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO, à N'Djamena au Tchad du 24 au 25 juin 2024. Cette visite s'inscrivait dans le cadre de l'achèvement de la mission de facilitation lui confiée par ses pairs à l'issue du deuxième Sommet extraordinaire

de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) sur la situation politique du Tchad. A cette occasion, il a reçu la décoration lui décernée par son homologue tchadien, signe de l'amitié et de la coopération entre nos deux nations et témoignage des efforts communs pour la paix et la stabilité en Afrique centrale. Lors de leurs différents entretiens, ils ont souligné la nécessité de tenir dans les meilleurs délais la Grande Commission Mixte à Kinshasa afin de revisiter le cadre juridique de notre coopération bilatérale. 2 Concernant les échanges économiques et commerciaux, il a été évoqué la nécessité de redynamiser ces échanges afin de stimuler la croissance et le développement durable. Abordant la situation sécuritaire dans la sous-région, de vives préoccupations ont été exprimées face à la multiplication des conflits armés

V. Le Président MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO a exprimé ses profondes préoccupations face à la situation sécuritaire de l'Est de notre pays. Ils ont, ensemble, appelé la Communauté internationale à intensifier son soutien pour faire face à la crise sécuritaire et humanitaire qui continue à occasionner de milliers de victimes. En marge de cette visite, la République Démocratique du Congo et le Tchad ont signé trois Accords, il s'agit de :

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



l'Accord-cadre de coopération globale, qui a été signé mais pas parafé afin de permettre aux deux parties de s'accorder sur les termes de l'accord. Initialement, un accord de coopération globale avait été signé entre le Zaïre et le Tchad en 1984 ;

- l'Accord d'exemption de visa réciproque pour les citoyens de chaque pays détenteurs d'un passeport valide pour une durée de 90 jours.

- l'Accord pour des consultations diplomatiques régulières. Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie ainsi que la Direction Générale de Migration ont été instruits, chacun en ce qui le concerne, en veillant à tous les aspects du maintien de l'intégrité territoriale, de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ces Accords et pour lancer les préparatifs de la Grande Commission mixte.

2. Des mesures d'encadrement pour la construction des rocade Sud Ouest et Sud-Est de la ville de Kinshasa Rappelant le lancement des travaux de construction des rocade Sud-Ouest et Sud-Est de la Ville-province de Kinshasa, le samedi 22 juin 2024, le Président de la République a souligné que ces

infrastructures ont pour vocation d'améliorer la fluidité de la circulation des personnes et des biens, de désengorger la capitale, de booster le tourisme et l'urbanisation des quartiers périphériques et d'améliorer le quotidien des populations riveraines. Ils devront être exécutés dans un délai ne dépassant pas trois ans.

Il s'agit d'un investissement important dont le Gouvernement a la responsabilité d'assurer la bonne exécution ainsi que l'appropriation et la protection par la population. Le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures, la Ministre d'Etat aux Affaires foncières, le Ministre de l'Urbanisme et Habitat, sous la Coordination de Madame la Première Ministre et en collaboration avec son cabinet, ont été invités à veiller scrupuleusement à la bonne mise en œuvre de ce projet dans le strict respect des normes urbanistiques et environnementales en vigueur, et ce, en phase avec le plan d'urbanisation de la Ville de Kinshasa. Une attention particulière devra être accordée à la juste indemnisation préalable des compatriotes qui feront l'objet d'expropriation pour cause d'utilité publique. Un rapport sur l'état d'avancement de ce projet, a – t – il insisté, doit être régulièrement présenté sur une base trimestrielle au Conseil des Ministres.

De la spoliation du patrimoine immobilier de l'Etat Le Président de la République a été saisi du rapport

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



d'investigations de l'Agence Nationale pour la Protection du Patrimoine Immobilier de l'Etat (AN-PPIE) sur les travaux de construction exécutés à l'intersection des avenues Kisangani, de la Justice, de la Libération (ex -24 novembre) et du Boulevard du 30 juin qui fait état d'une spoliation d'un espace public, propriété de l'Etat, avec la dégradation de la voirie urbaine, d'entraves à la mobilité des usagers et de risques sécuritaires dans une zone comprenant des services publics sensibles. Face à cette situation, les services techniques du Ministère de l'Urbanisme et Habitat, après concertation avec le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics et l'AN-PPIE, ont pris une décision de suspension de ces travaux. En vue d'une solution durable et pour lutter efficacement contre les velléités de spoliations répétitives des immeubles de l'Etat, le Président de la République a chargé le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, le Ministère de l'Urbanisme et Habitat, le Ministère des Affaires Foncières et l'Agence Nationale pour la Protection du Patrimoine Immobilier de l'Etat, d'envisager la mise en place d'un cadre formel de collaboration à cet effet. Ce cadre pourrait, selon le cas, s'élargir à d'autres Ministères, institutions ou

services publics, à l'effet de garantir la cohésion de l'action publique sur les questions liées au patrimoine immobilier de l'Etat. 4 Par ailleurs, le Président de la République a saisi cette occasion pour annoncer la tenue prochaine, sous son patronage, des états généraux du patrimoine immobilier de l'Etat, tel que repris dans le Programme d'Actions du Gouvernement (Pilier 1, Objectif 1.1.1.1, Action 5). Ces assises permettront de poser les jalons de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une véritable politique immobilière de l'Etat. Madame la Première Ministre, en collaboration avec son Cabinet, a été encouragée à prendre les dispositions utiles quant à ce. De la nécessité de poursuivre les efforts d'amélioration de notre système éducatif L'éducation demeurant une des priorités du Gouvernement, le Président de la République encourage la consolidation et la pérennisation du dialogue social avec toutes les parties prenantes, en prévision de la rentrée scolaire et de la rentrée académique prochaines ; et ce, pour permettre l'accès de tous les élèves et étudiants à une éducation de qualité dans le respect de leurs calendriers respectifs. En ce qui concerne l'enseignement primaire, il a insisté pour que les efforts consentis pour la gratuité se poursuivent afin d'améliorer la qualité et la gouvernance des établissements scolaires, en plus

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



de l'accessibilité accrue d'élèves générée par ce programme.

A cet effet, a – t – il instruit, toutes les infrastructures dont la construction est terminée dans le cadre du Programme PDL-145 T et autres doivent être livrées aux bénéficiaires sur toute l'étendue de la République. Au sujet de la formation professionnelle, le Président de la République a martelé qu'elle requiert la mise en œuvre des stratégies appropriées pour produire la main-d'œuvre utile aux entrepreneurs et donner plus d'emplois aux congolais. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur et universitaire, il a encouragé l'évaluation à mi-parcours du système LMD qui est appliqué dans notre système académique, dans un dialogue constructif pour garantir sa mise en œuvre réussie.

Ainsi, le Gouvernement a été chargé de consentir plus d'efforts pour la modernisation des infrastructures scolaires, académiques et de formation professionnelle, afin de doter nos établissements des cadres de qualité qui nous permettent d'investir efficacement dans les ressources humaines. La Première Ministre et tous les Ministres sectoriels concernés sont appelés à s'assurer, avec toutes les parties prenantes, d'une

bonne rentrée scolaire et académique non perturbée.

4. De la problématique de la rationalisation du système de rémunération des agents et fonctionnaires de l'Etat La politique de rémunération des agents de l'Etat, déstructurée depuis plusieurs décennies, par des pratiques qui s'éloignent des principes légaux et réglementaires régissant la rémunération des agents publics de l'Etat, entraînant beaucoup d'injustices devenues profondes et inacceptables préoccupe le Président de la République. En effet, de graves disparités sont constatées entre les différentes Administrations selon que, dans certains services, les agents sont correctement rémunérés avec salaire et primes tandis que dans d'autres, les primes sont soit inexistantes ou dérisoires.

D'autres agents encore n'ont carrément aucune rémunération, communément appelés « Agents NP » (Non Payés). Ces mêmes inégalités et disparités sont également constatées entre les services centraux à Kinshasa et ceux déconcentrés en Provinces et dans les Entités territoriales décentralisées. Cette situation, aussi amplifiée par l'existence des grilles barémiques et taux des primes fixés de façon floue et arbitraire par certains gestionnaires publics, impacte négativement la bonne gestion des ressources humaines de l'Etat, empêche la mobilité géographique et

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



interministérielle des fonctionnaires, et fragilise la cohésion sociale au sein de notre appareil administratif. Pour mettre fin à ce système, qui constitue le germe de bien des frustrations sociales, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique a été chargé d'engager, sous la supervision de Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, et en collaboration avec le Ministre d'Etat, Ministre du Budget, le Ministre des Finances, des travaux devant aboutir à la mise sur pied, dans un 6 délai raisonnable, d'une nouvelle politique salariale plus juste, équitable, rationnelle et soutenable de tous les agents publics de l'Etat. Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, Chef de l'Etat, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a fait la restitution de la mission qu'elle a effectuée du mardi 25 au jeudi 27 juin 2024 dans les provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu. Une mission qui s'inscrit dans une double perspective, à savoir : présider la fin de la première phase du processus de désengagement de la MONUSCO et apporter l'assistance à nos compatriotes victimes des catastrophes naturelles, des incendies ainsi que des personnes déplacées. À Bukavu, elle a saisi l'occasion

de son séjour pour s'adresser à la population à la place de l'indépendance sur le sens de sa visite et les grandes priorités de son action. Après, elle s'est rendue au quartier Nyamugo pour visiter les compatriotes qui ont été touchés par un incendie. À l'étape de Goma, elle a eu l'occasion d'échanger avec les autorités militaires sur la situation générale de la province. Elle a réuni aussi la communauté humanitaire pour faire le point sur la situation humanitaire afin d'avoir une vue globale de l'étendue des besoins et des solutions à y apporter. Spécifiquement, la Première Ministre a salué la bravoure de nos vaillants militaires sur les différents fronts ainsi que les volontaires pour la défense de la patrie. Elle a rassuré que la situation est suivie de très près. À la 8ème CEPAC, au camp des déplacés de Mugunga, la Première Ministre a tenu à se rendre personnellement compte des conditions difficiles dans lesquelles ils vivent et leur apporter un message du Président de la République tout en réitérant la détermination du Gouvernement à mettre fin à cette situation. À l'hôpital militaire de Katindo, la Première Ministre a apporté sa solidarité à nos vaillants militaires blessés et s'est engagée à suivre de près leur prise en charge médicale. Elle a clôturé sa tournée au cimetière du GENOCOST pour rendre hommages aux

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



compatriotes tués par un bombardement rwandais au camp des déplacés de Mugunga.

II. POINTS D'INFORMATION II.

1. Etat et administration du territoire Le Vice-Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a présenté les faits saillants du rapport sur l'état et l'administration du territoire national. Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par : - Les réactions et commentaires en sens divers de la population concernant la question de la désignation de Porte-parole de l'Opposition politique, particulièrement entre les leaders des partis siégeant à l'Assemblée Nationale et ceux se présentant sous le label de l'Opposition dite « extra-parlementaire » ; - Les commentaires globalement positifs consécutifs à la décoration du Président de la République, Chef de l'Etat Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, à la dignité de Grand-Croix dans l'Ordre National de la République du Tchad, pour son accompagnement au processus de transition dans ce pays ; - L'accueil favorable de l'opinion consécutive à la cérémonie de la fermeture du Bureau de la MONUSCO le mardi 25 juin 2024 à Bukavu, dans le cadre du processus de désengagement ;

- Les attentes des déplacés de guerre de la province du Nord-Kivu, formulée à l'attention de la Première Ministre de voir son Gouvernement s'occuper de leur situation humanitaire ; - Le calme enregistré, en début de semaine, relatif aux nouvelles provenant de toutes les lignes de front dans la province du Nord-Kivu, où les militaires FARDC et alliés se sont bien comportés, non seulement en repoussant les offensives du RDF/M23, mais aussi en récupérant certaines entités jadis sous contrôle de l'ennemi ; - La poursuite des tractations pour la composition du Bureau Définitif de la Chambre Haute du Parlement qu'est le Sénat. Sur un autre volet, le Vice-Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a évoqué la tenue des cérémonies de remise-reprise dans les différents Exécutifs Provinciaux entre les Gouverneurs et Vice-Gouverneurs sortants et ceux nouvellement élus puis investis par Ordonnance Présidentielle.

En ce qui concerne le processus du désengagement de la MONUSCO, il a indiqué qu'avec quelques membres du Gouvernement, il a accompagné la Première Ministre à Bukavu, dans la province du Sud-Kivu, le mardi 25 juin 2024, à la cérémonie solennelle de la fermeture du Bureau de la MONUSCO dans cette province, conformément au calendrier arrêté à ce sujet

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



pour la première phase. La MONUSCO a remis des véhicules et quelques fournitures de Bureau à l'Etat congolais, en remerciant les Nations-Unies et les Etats fournisseurs de troupes dans cette opération de maintien de la paix. Dans la même perspective, au regard des engagements pris par le Gouvernement de la République, il y a lieu de rappeler à l'attention du Conseil qu'un contingent de 450 policiers de la Légion Nationale d'Intervention (LNI) est arrivé le jour de la cérémonie pour être déployé dans le cadre de la relève des Forces de la MONUSCO dans la province du Sud-Kivu aux fins d'assurer la protection de nos populations. A cela, il a informé le Conseil de la signature, en qualité de Ministre ayant l'Intérieur et Sécurité dans ses attributions, d'un Rapport conjoint entre le Gouvernement de la République et la MONUSCO, qui sera présenté au Conseil de Sécurité des Nations-Unies, le 02 juillet 2024 à New-York. Face au banditisme et à la criminalité déplorés dans certaines villes du pays dont Kinshasa dans quelques quartiers, la nécessité d'une évaluation de l'opération « Panthère Noire », en appui aux Unités Territoriales, a été motivée pour la rendre plus efficace. Il a poursuivi son intervention par la présentation de la situation

des sinistres et catastrophes avant de chuter sur la situation aux frontières tout en rassurant de l'attention du Gouvernement sur ces dossiers, et le Conseil en a pris acte.

II.2. Situation sécuritaire En complément au rapport du Vice-Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a passé en revue la situation sécuritaire qui demeure calme sur l'ensemble du pays, excepté dans quelques zones de la partie Est où nos Forces Armées de la République Démocratique du Congo font preuve de 9 bravoure, de vigilance et sont déterminées à rétablir la paix et la sécurité et ainsi à restaurer l'autorité de l'Etat. Autant les opérations de contre-offensive pour la défense du territoire national par nos forces de défense et de sécurité se poursuivent face à l'armée rwandaise et ses supplétifs terroristes M23 dans les territoires de Masisi, Rutshuru et Nyiragongo au Nord-Kivu, autant se renforce la traque des terroristes ADF/MTM qui s'illustrent par des incursions causant la mort des paisibles citoyens dans les territoires de Beni, Lubero au Nord-Kivu ainsi que Mambasa et Irumu. Le Conseil a pris acte de ce rapport. II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



services Intervenant en tant qu'invitée, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a passé en revue les développements de la conjoncture économique du pays et les perspectives. L'économie congolaise devrait demeurer résiliente au plan de la croissance, sous l'impulsion des industries extractives. Cette situation est reflétée par la consolidation de la confiance des chefs d'entreprises quant à l'évolution de la conjoncture économique à court terme. Sur le marché des biens et services, un ralentissement de l'inflation est attendu en 2024, comparativement à l'année précédente. Après deux semaines de hausses consécutives, l'inflation a ralenti. Le taux d'inflation hebdomadaire s'est établi à 0,2% au cours de la troisième semaine de juin 2024 contre 0,5% une semaine plus tôt. Sur le marché des changes, le taux de change est resté globalement stable durant la semaine sous revue, attesté par de faibles variations hebdomadaires de 0,11% et 0,19% à l'indicatif et au parallèle. Au 21 juin 2024, les cours se sont établis à 2.837,35 CDF le dollar américain à l'indicatif et 2.857,82 CDF au parallèle. Prenant en compte les facteurs de risques internes tels que les conséquences de l'inflation importée sur l'économie nationale et la persistance de la guerre dans la partie Est du pays, la Gouverneure de

la Banque Centrale du Congo maintient le resserrement de la politique monétaire. Elle a recommandé le respect des engagements pris dans le cadre du Pacte de stabilité de promouvoir un climat favorable à la croissance économique, le suivi rapproché de la liquidité bancaire, le lissage des dépenses publiques, l'émission des titres de la dette publique en monnaie nationale uniquement, le renforcement des mesures de soutien au secteur agricole face aux effets du changement climatique, l'amélioration des infrastructures de base, essentiellement les routes de desserte agricole pour soutenir la diversification et promouvoir l'import-substitution. Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.4. Mise en œuvre du Plan d'urgence de relance de Congo Airways Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a fait le point au Conseil de l'urgence et la nécessité pour le Gouvernement de financer la mise en œuvre Plan d'urgence de relance des activités de Congo Airways, conformément à l'instruction du Président de la République prise lors de la 111ème réunion du Conseil du Ministre tenue le 15 septembre 2023. En effet, les fonds nécessaires prévus pour permettre à cette compagnie nationale de renforcer

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



sa capacité opérationnelle n'ayant pas été libérés jusqu'à ce jour, Congo Airways n'exploite qu'un seul aéronef en leasing et dont le contrat expire le 21 juillet 2024. Bien plus, elle court le risque de voir tomber son Certificat de transporteur aérien et son agrément IATA si, au 16 septembre prochain, elle ne dispose pas d'un avion opérationnel immatriculé en République Démocratique du Congo. Complétant le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, le Ministre du Portefeuille a soutenu que la perte de cette accréditation pourra miner la rentabilité de Congo Airways qui présente des ratios indiquant qu'elle est capable de faire face à la concurrence et maintenir sa part de marché dans ce secteur. Des mesures urgentes relatives notamment au déboursement de fonds nécessaires et à la gestion de contentieux et dettes ont été préconisées. Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

II.5. Réaménagement des horaires de service au sein de l'Administration publique Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a fait le point du processus de réaménagement des horaires de service au sein de l'Administration publique tel

que décidé par Décret du Premier Ministre du 17 février 2024. Considérant la nécessité de réajuster certaines dispositions liées notamment aux heures du début et de fin de service, et au temps de pause, et prenant en compte les différentes préoccupations soulevées par les agents et fonctionnaires de l'Etat ainsi que les résultats des concertations avec le banc syndical, il a proposé, dans le but de préserver la paix sociale et le bon fonctionnement des services publics, des horaires de service réaménagés suivant certains principes fondamentaux de ponctualité, de productivité, et d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale. Ces éléments de rectifications seront portés très prochainement par un Décret de la Première Ministre. Tenant compte du fait que ces nouvelles dispositions ont une incidence directe sur l'organisation et le fonctionnement actuel des services, l'entrée en vigueur de ces nouvelles mesures, pourtant initialement annoncée au 1ère juillet 2024, est différée au 1ère août 2024, afin de permettre que des dispositions idoines soient prises pour faciliter une meilleure circulation d'information auprès de tous les cadres et agents de l'Administration Publique en activité sur l'ensemble du territoire national, ainsi qu'aux usagers des services publics. En attendant, les anciens horaires devront rester d'application. Le Vice-

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public prendra, dans les meilleurs délais, une note de service afin de définir les modalités pratiques d'application de ce réaménagement des horaires. Moyennant certaines observations, le Conseil a pris acte de cette note d'information. II.6. Finalisation de la feuille de route d'accélération des ODD Le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement a expliqué au conseil comment son Ministère, à travers l'Observatoire Congolais du Développement Durable, a conduit les travaux de formulation de la feuille de route d'accélération des Objectifs de Développement Durable. 12 Il a indiqué que cette feuille de route constitue une réponse et un engagement du Gouvernement pour une mise en œuvre efficace des Objectifs de Développement Durable. Son objectif principal est de disposer des interventions spécifiques à fort effet d'entraînement pour lever de manière efficace et durable les goulots qui freinent la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable dans notre pays. Plus spécifiquement, la feuille de route répond simultanément à la multiplicité

des enjeux de l'Agenda 2030. Elle propose d'accélérer les trajectoires de progrès à partir des six axes, dont certaines mesures sont d'ores et déjà mises en œuvre, afin que la République Démocratique du Congo soit au rendez-vous des Objectifs de Développement Durable en 2030. Parlant du Forum national sur les Objectifs de Développement Durable, le Vice-Premier Ministre a précisé que ces assises vont essentiellement se pencher sur l'examen, par les différentes parties prenantes, de la feuille de route sus évoquée. Il permettra de promouvoir une forte appropriation nationale et une réflexion sur le mécanisme de financement ainsi que sur le suivi et évaluation. Les travaux du Forum se dérouleront pendant trois jours (du 21 au 23 août 2024), dont deux jours des travaux techniques regroupant les experts sectoriels, des Organisations de la Société Civile (OSC) et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). A l'issue des travaux, la feuille de route devra être adoptée par les différentes parties prenantes et chaque entité ou organisation de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable devra se positionner et prendre des engagements pour la réalisation des mesures et actions ambitieuses susceptibles d'accélérer leur mise en œuvre. Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



II.7. Fréquence d'évaluation de la 12ème Conférence Diplomatique et implémentation des recommandations La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie a présenté au Conseil la note relative à la fréquence d'évaluation de la 12ème Conférence Diplomatique et implémentation des recommandations. Au sujet de la fréquence, elle a rappelé l'importance de la tenue de ces assises pour un meilleur suivi et évaluation de la mise en œuvre des recommandations de différentes Conférences Diplomatiques. D'où, la recommandation de mise sur pied, par un Arrêté du Ministre des Affaires Étrangères, d'un Comité sous l'autorité et la supervision du Secrétaire Général aux Affaires Étrangères. 28 mois après la tenue de la 12ème Conférence Diplomatique, la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Étrangères a présenté l'implémentation des 52 recommandations de la manière suivante : 15 recommandations sont partiellement exécutées ; 30 recommandations demeurent encore non exécutées ; 7 recommandations ont été identifiées comme n'étant pas du ressort du Ministère des Affaires étrangères. Elle a sollicité du Conseil la validation de sa proposition de ne pas tenir de Conférence Diplomatique en 2024,

mais plutôt de concentrer ses efforts et son soutien sur les travaux du Comité de suivi et d'évaluation afin de s'assurer que les recommandations urgentes et celles ayant un délai court soient dûment prises en charge et résolues, y compris avec le concours des Ministères concernés et autres parties prenantes. Cela permettrait à la Conférence Diplomatique de 2025 d'éviter d'être entravée par des recommandations non résolues et non traitées, tout en permettant l'allocation urgente des fonds dans d'autres domaines du Ministère. Le Conseil en a pris acte. II.8. Promotion des voies navigables de desserte agricole Le Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural a présenté au Conseil le Projet d'Appui à la Promotion des Voies Navigables de Desserte Agricole (PAP-VNDA) en République Démocratique du Congo. Ce dernier propose une planification des actions préalables et prioritaires à réaliser, à moindre coût et dans un bref délai, avant la fin du quinquennat déjà en cours, afin de réduire sensiblement l'insécurité alimentaire, de créer des milliers d'emplois et de richesses en milieu rural et d'amorcer durablement la transformation et l'industrialisation des productions agricoles, pastorales et halieutiques. Quatre axes stratégiques ont été identifiés et leurs motivations respectives expliquées. Il s'agit de :

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



14 (i) l'exploitation prioritaire des voies navigables pour le désenclavement et l'interconnexion des bassins de production agricole et des territoires du pays. En effet, le mode de transport par voie d'eau intérieure est le mode de transport de masse le plus économique, le plus respectueux de l'environnement et qui présente une meilleure connectivité du pays car les voies navigables touchent 65% des 145 territoires de la RDC ; (ii) la construction et l'exploitation des entrepôts portuaires de Desserte Agricole (EPDA) qui serviront de pôles de développement locaux autour desquels seront organisés les centres de traitement et de transformation primaire des productions, de commercialisation, de stockage, d'accès aux crédits agricoles, d'accès aux intrants agricoles etc. ; (iii) le rachat localement des productions agricole, pastorale et halieutique auprès des populations rurales à structurer en entreprises familiales agricoles (EFA) ou en coopératives ou encore en Groupement d'intérêt économiques (GIE). (iv) l'appui à la construction, en PPP, de 94 convois dont un par EPDA constitué d'un pousseur, de 4 barges à marchandises et 2 barges à passagers adaptés aux Voies Navigables de Desserte

Agricole (VNDA) autrement dit aux voies navigables de 4ème catégorie. Le Ministre du Développement Rural a brossé les principales réalisations attendues au terme de l'Appui à la Promotion des Voies Navigables de Desserte Agricole avec pour objectif de désenclaver les zones agricoles et d'obtenir les résultats rapidement. Le Conseil a pris acte de cette Note d'information. II.9. Etat de lieux du projet de dégazage du golfe de Kabuno Le Ministre des Hydrocarbures a informé le Conseil fait le rapport relatif à l'état de lieux du projet de dégazage du golfe de Kabuno dans le Lac Kivu. Il a indiqué que la Phase Industrielle s'exécute avec l'installation de 3 Stations Industrielles. A ce jour, une première Station est installée et la réception provisoire a eu lieu le 12 septembre 2023, donnant ainsi espoir à nos populations du Nord-Kivu et du Sud-Kivu quant à la résolution définitive de la problématique d'explosion gazeuse dans le Golfe de Kabuno. 15 Après Huit mois de fonctionnement de la période de parfait achèvement de la Station Industrielle 1, deux problèmes majeurs se posent : (i) Décalage dans la mise à disposition du reste des fonds du projet sollicité depuis octobre 2023 pour la mise en œuvre des 2 Stations Industrielles 2 et 3 ; (ii) Dérive de la Station Pilote qui n'est plus qu'à 40 mètres

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



d'une collision possible avec la Station Industrielle 1, en arrêt sur décision de l'Entrepreneur, pour réduire les risques. Considérant d'une part, le caractère hautement sécuritaire que revêt ce projet pour la protection de notre population environnante du Golfe de Kabuno d'une éventuelle explosion gazeuse ; et d'autre part, les efforts du Gouvernement de la République à sécuriser et à rendre plus attractive la ville de Goma et ses environs, le Ministre des Hydrocarbures a appelé à la diligence du Gouvernement pour le déblocage de fonds nécessaires en faveur du BCECO ainsi que de la somme requise pour l'amarrage et l'entretien de la Station Pilote. Cette action permettra de relancer les opérations de construction de deux Stations restantes et de lever définitivement cette menace qui pèse sur nos populations du Nord-Kivu et son écosystème. Il a conclu son intervention en soulignant que la mise en œuvre complète de cette promesse ferme du Président de la République aux populations de Goma et ses environs réduira le risque d'explosion gazeuse et écartera la menace liée à la forte concentration de gaz carbonique dans les eaux profondes du Golfe de Kabuno dans le Lac Kivu. Cette réalisation traduit

pour le Gouvernement les efforts visant à sécuriser et à rendre plus attractive cette partie du pays. Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

II. Dossier de la ZLECAf Le Ministre du Commerce Extérieur a informé le Conseil des recommandations issues de la troisième retraite ministérielle et à la 14ème réunion du Conseil des Ministres de la ZLECAf, auxquelles il a pris part à Zanzibar du 14 au 25 juin 2024. En marge de ces assises, trois éléments sont ressortis de la rencontre entre le Ministre du Commerce Extérieur et le Secrétaire Général de la ZLECAf, Monsieur WANKELE MENE, à savoir : 16 (i) La tenue prochaine en RDC du forum régional Afrique Centrale de la ZLECAf sur le secteur privé. Le Ministère du Commerce Extérieur et le Secrétariat Général de la ZLECAf vont entamer le processus de préparation de ce forum avec l'approbation du présent Conseil ; (ii) La possibilité d'installer en RDC le bureau du Système Africain de Paiements et Règlements en monnaies locales pour la facilitation des transactions commerciales surtout pour les petites et moyennes entreprises ; (iii) L'organisation de la prochaine réunion du Conseil des Ministres de la ZLECAf au mois d'octobre 2024 à Kinshasa si la RDC exprime dans le meilleur délai

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

sa disponibilité. Il a sollicité donc l'autorisation du Conseil pour ce faire. Avec son homologue ougandais, le Ministre du Commerce Extérieur a eu une séance de travail qui fait suite au mémorandum transmis à la RDC par la Synergie de la Société Civile Kasindi-Lubiriba, en Groupement Basongora, appuyée par la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) Locale, dénonçant la violation des règles internationales sur le transit douanier des marchandises par l'Ouganda. En effet, il a été relevé que l'Ouganda soumettait les marchandises, notamment les poissons salés en transit pour la RDC, à des restrictions non nécessaires allant jusqu'à les retenir, à les décharger sur son territoire et à organiser leur vente sans consentement de l'opérateur économique, ce, en violation de l'article 1 alinéa 7 de l'annexe 1 de l'Accord sur la Facilitation des Echanges de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) portant sur la liberté de transit ainsi que d'autres instruments internationaux qui règlementent les échanges commerciaux entre Etats. Son Homologue Ougandais, Francis MWEBESA, a regretté ces incidents et a promis de régler en urgence cette question, dès son retour à Kampala. Considérant l'implication de la RDC dans les activités de la ZLECAF d'ici les mois à venir, il a informé le Gouvernement de l'organisation d'une série de réunions du Conseil Technique et du Secrétariat Exécutif d'ici la semaine prochaine, avant de solliciter auprès de la Première Ministre, la tenue de la nouvelle réunion de la Coordination du Comité National-ZLECAF. Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.11. Premier Forum Africain des Institutions des Cadres Nationaux de Certifications à Kinshasa Le Ministre de la Formation Professionnelle a présenté au Conseil le rapport de la tenue du premier Forum Africain des Institutions des Cadres Nationaux de Certifications du 18 au 20 juin 2024 à Kinshasa. Ce Forum s'était fixé pour objectifs notamment : (i) d'appréhender et de réfléchir sur les expériences Africaines du développement, la réforme, la mise en œuvre et les impacts des CNC et politiques connexes ; (ii) de partager des informations actualisées sur les activités en cours et planifiées du projet ACQF-II, y compris des sessions de formation ; (iii) de dialoguer et de co-construire les grandes orientations de la feuille de route pour le lancement et l'opérationnalisation du Réseau Africain des Certifications ; et (iv) de valider la proposition de base pour le développement (en

juillet 2024) des termes de référence du Réseau. 17 pays participants et quatre (4) organisations régionales y ont pris part et les participants ont adopté plusieurs recommandations. Toutes ces actions concourent au rayonnement du secteur de la Formation Professionnelle et Métiers (FPM), tel que prôné par le Chef de l'Etat, de faire de la Formation Professionnelle et Métiers, le levier par excellence pour l'émergence d'une Classe Sociale Moyenne et la formation d'une Main-d'œuvre Locale Qualifiée, facteur important pour la réduction du taux de chômage, dans la même foulée, celle de la pauvreté particulièrement chez les jeunes, en proie à toutes sortes des maux qui freinent leur épanouissement. Le Conseil a pris acte de ce rapport.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé de décisions prises lors de la deuxième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du 21 juin 2024. Commencée à 14h36', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h37'

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias Porte-parole du Gouvernement







FÉLIX TSHISEKEDI S'ENGAGE POUR UNE POLITIQUE SALARIALE PLUS JUSTE ET ÉQUITABLE

Le Chef de l'État Félix Tshisekedi a, lors de la troisième réunion du Conseil des ministres tenue vendredi 28 juin 2024, abordé la problématique de la rationalisation du système de rémunération des agents et fonctionnaires de l'État



Dans sa communication, le Président Tshisekedi a rappelé que la politique de rémunération des agents de l'État est déstructurée depuis plusieurs décennies, entraînant de graves disparités et injustices inacceptables.

“ De graves disparités sont constatées entre les différentes administrations. Dans certains services, les agents sont correctement rémunérés avec salaires et primes, tandis que dans d'autres, les primes sont soit inexistantes, soit dérisoires. Pire, certains agents ne sont carrément pas rémunérés”, a-t-il déploré.

Selon le Chef de l'État, cette situation est amplifiée par l'existence des grilles barémiques

et de taux de primes fixés de manière floue et arbitraire par certains gestionnaires publics. Cela impacte négativement la bonne gestion des ressources humaines de l'État, empêche la mobilité géographique et interministérielle des fonctionnaires et fragilise la cohésion sociale au sein de l'appareil administratif.

Pour pallier ce problème, il a chargé le vice-Premier ministre, ministre de la Fonction publique Jean-Pierre Lihau d'engager, sous la supervision de la Première ministre et en collaboration avec le ministre d'État, ministre du Budget, ainsi que le ministre des Finances, des travaux devant aboutir à la mise en place, dans

un délai raisonnable, d'une nouvelle politique salariale plus juste, équitable, rationnelle et soutenable pour tous les agents publics de l'État.

Cette démarche du Président de la République va dans le sens de rencontrer l'un de ses six engagements pris devant le peuple congolais lors de son investiture pour un second mandat. Il s'agit de l'engagement de protéger le pouvoir d'achat du peuple congolais en lui donnant un salaire capable de nouer les deux bouts du mois.

Christian Kusema

SITUATION SÉCURITAIRE SUR LA TABLE DU 3^{ème} CONSEIL DES MINISTRES

1. État et administration du territoire

Le vice-ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a présenté les faits saillants du rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par:

- Les réactions et commentaires en sens divers de la population concernant la question de la désignation de Porte-parole de l'Opposition politique, particulièrement entre les leaders des partis siégeant à l'Assemblée nationale et ceux se présentant sous le label de l'Opposition dite « extra-parlementaire » ;
- Les commentaires globalement positifs consécutifs à la décoration du Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, à la dignité de Grand-Croix dans l'Ordre National de la République du Tchad, pour son accompagnement au processus de transition dans ce pays ;
- L'accueil favorable de l'opinion consécutive à la cérémonie de la fermeture du Bureau de la MONUSCO, le mardi 25 juin 2024 à Bukavu, dans le cadre du processus de désengagement ;
- Les attentes des déplacés de guerre de la province du Nord-Kivu, formulée à l'attention de la Première ministre de voir son Gouvernement s'occuper de leur situation humanitaire ;
- Le calme enregistré en début de semaine relatif aux nouvelles provenant de toutes les lignes de front dans la province du Nord-Kivu, où les militaires FARDC et alliés se sont bien comportés, non seulement en repoussant les offensives du RDF/M23, mais aussi en récupérant certaines entités jadis sous contrôle de l'ennemi ;
- La poursuite des tractations pour la composition du Bureau définitif de la Chambre Haute du Parlement qu'est le Sénat.

Sur un autre volet, le vice Premier ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a évoqué la tenue des cérémonies de remise-reprise dans les différents Exécutifs Provinciaux entre les Gouverneurs et Vice-Gouverneurs sortants et ceux nouvellement élus puis investis par Ordonnance Présidentielle.

En ce qui concerne le processus du désengagement de la MONUSCO, il a indiqué qu'avec quelques membres du Gouvernement, il a accompagné la Première ministre à Bukavu, dans la province du Sud-Kivu, le mardi 25 juin 2024, à la cérémonie solennelle de la fermeture du Bureau de la MONUSCO dans cette province, conformément au calendrier arrêté à ce sujet pour la première phase.

La MONUSCO a remis des véhicules et quelques fournitures de Bureau à l'État congolais, en remerciant les Nations-Unies et les États fournisseurs de troupes dans cette opération de maintien de la paix.

Dans la même perspective, au regard des engagements pris par le Gouvernement de la République, il y a lieu de rappeler à l'attention du Conseil qu'un contingent de 450 policiers de la Légion nationale d'Intervention (LNI) est arrivé le jour de la cérémonie pour être déployé dans le cadre de la relève des Forces de la MONUSCO dans la province du Sud-Kivu aux fins d'assurer la protection de nos populations.

À cela, il a informé le Conseil de la signature, en qualité de ministre ayant l'Intérieur et Sécurité dans ses attributions, d'un Rapport conjoint entre le Gouvernement de la République et la MONUSCO, qui sera présenté au Conseil de Sécurité des Nations-Unies, le 02 juillet 2024 à New-York.

Face au banditisme et à la criminalité déplorés dans certaines villes du pays dont Kinshasa dans quelques quartiers, la nécessité d'une évaluation de l'opération « Panthère Noire », en appui aux

SITUATION SÉCURITAIRE SUR LA TABLE DU 3ème CONSEIL DES...

Unités Territoriales, a été motivée pour la rendre plus efficace.

Il a poursuivi son intervention par la présentation de la situation des sinistres et catastrophes avant de chuter sur la situation aux frontières tout en rassurant de l'attention du Gouvernement sur ces dossiers, et le Conseil en a pris acte.

2. Situation sécuritaire

En complément au rapport du vice Premier ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, le vice-Premier ministre, ministre de la Défense nationale et Anciens combattants a passé en revue la situation sécuritaire qui demeure calme sur l'ensemble du pays, excepté dans quelques zones de la partie Est où nos Forces Armées de la République Démocratique du Congo font preuve de bravoure, de vigilance et sont déterminées à rétablir la paix et la sécurité et ainsi à restaurer l'autorité de l'État. Autant les opérations de contre-offensive pour la défense du territoire national par nos forces de défense et de sécurité se poursuivent face à l'armée rwandaise et ses supplétifs terroristes M23 dans les territoires de Masisi, Rutshuru et Nyiragongo au Nord-Kivu, autant se renforce la traque des terroristes ADF/MTM qui s'illustrent par des incursions causant la mort des paisibles citoyens dans les territoires de Beni, Lubero au Nord-Kivu ainsi que Mambasa et Irumu.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

Blandine Nzovo Niangasa

RÉAMÉNAGEMENT DES HORAIRES DE SERVICE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le vice-Premier ministre, ministre de la Fonction publique a fait le point, lors de la 3e réunion du Conseil des ministres le vendredi 28 juin à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, sur le processus de réaménagement des horaires de service de l'état. Jean-Pierre Lihau, en tenant compte des éléments soumis par le banc syndical, après moultes concertations, a décidé de repousser la date de l'entrée en vigueur de ces nouvelles mesures contenues dans le décret du Premier Ministre du 17 février 2024, dernier.

De l'entre-temps, les anciens horaires demeurent en application, tel que rapporté dans le compte rendu du 3e Conseil des ministres.



Il faut signaler que le VPM de la Fonction publique prendra, dans les meilleurs délais, une note de service afin de définir les modalités pratiques d'application de ce réaménagement des honoraires.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information, moyennant certaines observations.

Blanche Aminata

PROJET DE DÉGAZAGE DU GOLFE DE KABUNO, DANS LE LAC KIVU

Le ministre des Hydrocarbures a saisi l'opportunité de la tenue de la troisième réunion du Conseil des ministres du gouvernement Suminwa pour faire un état des lieux du projet de dégazage du golfe de Kabuno, dans le lac Kivu.



Aimé Molendo Sakombi a informé le Conseil que la phase industrielle s'exécute avec l'installation de 3 stations industrielles et qu'à ce jour, une première station est installée et dont la réception provisoire eu lieu le 12 septembre 2023, donnant ainsi espoir à nos population du Nord-Kivu et du Sud-Kivu quant à la résolution définitive de la problématique d'explosion gazeuse dans le golfe de Kabuno.

Le compte-rendu renseigne qu'après huit mois de fonctionnement de la période de parfait achèvement de la station industrielle 1, deux problèmes majeurs se posent :

- le décalage dans la mise à

disposition du reste des fonds du projet sollicité depuis octobre 2023 pour la mise en œuvre des stations industrielles 2 et 3;

- la dérive de la station pilote qui n'est plus qu'à 40 mètres d'une possible collision avec la station industrielle 1, en arrêt sur décision de l'entrepreneur pour réduire les risques.

Le ministre sectoriel a appelé à la diligence du gouvernement pour le déblocage de fonds nécessaires en faveur du BCECO ainsi que de la somme requise pour l'amorçage et l'entretien de la station pilote afin de relancer les opérations de contre-offensive structure des deux stations restantes et de lever définitivement cette menace

qui pèse sur nos populations du Nord-Kivu et son écosystème.

Il a conclu son intervention en soulignant que la mise en œuvre de cette promesse ferme du Président de la République aux populations de Goma et ses environs réduira le risque d'explosion gazeuse et écartera la menace liée à la forte concentration de gaz carbonique dans les eaux profondes du golfe de Kabuno dans le lac Kivu.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

Bernard Tshishimbi

MESURES DRASTIQUES CONTRE LA SPOLIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

Le Président Félix Tshisekedi a été alerté par l'Agence nationale pour la protection du patrimoine immobilier de l'État (AN-PPIE) d'une spoliation d'un espace public, propriété de l'État.



Selon le rapport de AN-PPIE plusieurs travaux de construction exécutés sur différents axes tels que l'intersection des avenues Kisangani, de la Justice, de la Libération (ex -24 novembre) et du Boulevard du 30 juin font état d'une dégradation de la voirie urbaine, d'entraves à la mobilité des usagers et de risques sécuritaires dans une zone comprenant des services publics sensibles.

Dans ce contexte, les services techniques du Ministère de l'Urbanisme et Habitat, en collaboration avec le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics et l'AN-PPIE ont décidé, après concertation, d'interrompre ces travaux.

Création d'un cadre formel de collaboration

Afin de trouver une solution à long terme et pour lutter efficacement contre les mauvaises intentions de dépossessions récurrentes des immeubles de l'État, le Président de la République a chargé le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, le Ministère de

l'Urbanisme et Habitat, le Ministère des Affaires Foncières et l'Agence nationale pour la protection du patrimoine immobilier de l'État de prévoir à cet effet, la mise en place d'un cadre formel de coopération.

Cet espace pourrait, selon le cas, s'élargir à d'autres Ministères, institutions ou services publics, dans le but de garantir la cohésion de l'action publique sur les questions liées au patrimoine immobilier de l'État.

Tenue des états généraux du patrimoine immobilier de l'État

Par ailleurs, le Chef de l'État a également saisi cette occasion pour annoncer la tenue prochaine, des états généraux du patrimoine immobilier de l'État, tel que repris dans le Programme d'Actions du Gouvernement sous son haut patronage. Ces assises permettront de poser les jalons de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une véritable politique immobilière et de gestion des biens de l'État.

Julie Tshienda Mwamba

LE GOUVERNEMENT S'ACTIVE POUR UNE RENTÉE SCOLAIRE 2024-2025 APAISÉE

À l'occasion du Conseil des ministres du vendredi 28 juin 2024, le Président de la République a abordé la question de la prochaine rentrée scolaire. Au terme de cet échange, tout porte à croire que les efforts sont conjugués pour que la rentrée scolaire 2024-2025 intervienne en toute sérénité.

Le Président Félix Tshisekedi a demandé qu'un dialogue social entre tous les partenaires soit maintenu pour une rentrée scolaire et académique réussie. Cette décision découle de la volonté de permettre aux élèves et étudiants d'accéder à une éducation de qualité respectant leurs calendriers respectifs.

S'agissant de l'enseignement supérieur et universitaire, le Chef de l'État veut que l'autorité de tutelle fasse une évaluation à mi-parcours du système LMD appliqué en République Démocratique du Congo (RDC) pour une bonne mise en œuvre.

La formation professionnelle a également été épinglée par le Président de la République. Il souhaite la mise en place des stratégies appropriées pour une main d'œuvre utile, qui donne plus d'emplois aux Congolais.

Vu l'accessibilité accrue d'élèves attirés par la gratuité de l'enseignement primaire, le premier des Congolais a ordonné que toutes les constructions du Programme de Développement Local des 145 territoires (PDL-145 T) déjà achevées soient rapidement à leurs bénéficiaires.

Le gouvernement a été chargé d'ouvrir le bon œil quant à la modernisation des infrastructures scolaires, académiques et de formation professionnelle.

Jules Tshitumbayi



LE CONSEIL A PRIS ACTE DE LA SITUATION RÉCENTE SUR LE MARCHÉ DE CHANGE AINSI QUE DES BIENS ET SERVICES

L'évolution de la situation récente sur le marché de change ainsi que des biens et services était aussi parmi les sujets évoqués lors de la troisième réunion du Conseil des ministres, présidée par le Chef de l'État Félix Tshisekedi, le vendredi 28 juin 2024 à la Cité de l'Union africaine.

« Sur le marché des biens et services, un ralentissement de l'inflation est attendu en 2024, comparativement à l'année précédente. Après deux semaines de hausses consécutives, l'inflation a ralenti. Le taux d'inflation hebdomadaire s'est établi à 0,2% au cours de la troisième semaine de juin 2024 contre 0,5% une semaine plus tôt », a déclaré Mme Malangu Kabedi, Gouverneur de la BCC, invitée à passer en revue les développements de la conjoncture économique du pays et les perspectives.

Certes, sur le marché de change, « le taux de change est resté globalement stable durant la semaine sous revue, attesté par de faibles variations hebdomadaires de 0,11% et 0,19% à l'indicatif et au parallèle. Au 21 juin 2024, les cours se sont établis à 2.837,35 CDF le dollar américain à l'indicatif et 2.857,82 CDF au parallèle », a-t-elle ajouté, fait savoir le compte-rendu du porte-parole du Gouvernement.

L'économie congolaise devrait demeurer résiliente au plan de la croissance, sous l'impulsion des industries extractives. Cette situation est reflétée par la consolidation de la confiance des chefs d'entreprises quant à l'évolution de la conjoncture économique à court terme.

Prenant en compte les facteurs de risques internes tels que les conséquences de l'inflation importée sur l'économie nationale et la persistance de la guerre dans la partie Est du pays, la numéro un de la BCC maintient le resserrement de la politique monétaire.

En vue de pérenniser la stabilité



interne et externe du Franc Congolais, Mme Malangu Kabedi a recommandé le respect des engagements pris dans le cadre du Pacte de stabilité de promouvoir un climat favorable à la croissance économique, le suivi rapproché de la liquidité bancaire, le lissage des dépenses publiques, l'émission des titres de la dette publique en monnaie nationale uniquement, le renforcement des mesures de soutien au secteur agricole face aux effets du changement climatique, l'amélioration des infrastructures de base, essentiellement les routes de desserte agricole pour soutenir la diversification et promouvoir l'import-substitution.

En cette année 2024, l'inflation hebdomadaire devrait ralentir à la faveur du maintien de l'orientation restrictive de la politique monétaire conjuguée à une forte politique budgétaire saine. Cette inflation s'est établie à 0,1% contre 0,6% une semaine plus tôt. Au niveau du marché de change, la gouverneure

de la Banque Centrale du Congo a estimé que « le taux de change reste globalement stable, attesté par de faibles variations hebdomadaires sur les deux segments 0,03% à l'indicatif et de 0,05% au parallèle, en raison du maintien de mesures de stabilisation économique.

Par ailleurs, il est attendu une hausse du PIB réel de 4,8% en 2024, cette croissance sera soutenue par le secteur primaire, à travers le dynamisme des industries extractives. Ayant pris acte de la note d'information, le gouvernement congolais a recommandé notamment le maintien des mesures de stabilisation et le suivi rapproché des facteurs susceptibles de perturber le cadre macroéconomique, le renforcement de la coordination des politiques monétaires et budgétaires, et la poursuite de l'orientation restrictive de la politique monétaire.

Pitshou MAKWELA

LE GOUVERNEMENT ADOPTE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'URGENCE POUR LA RELANCE DES ACTIVITÉS DE CONGO AIRWAYS

Au cours de la troisième réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi 28 juin 2024 et conformément à l'instruction du Président Félix Tshisekedi donnée lors de la 111ème réunion du Conseil des ministres tenue le 15 septembre 2023, le vice-Premier ministre, ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement Jean-Pierre Bemba Gombo a évoqué la nécessité d'une mise en œuvre du Plan d'urgence de la relance des activités de Congo Airways a été portée au Conseil des ministres.

En effet, les fonds nécessaires prévus pour permettre à cette compagnie nationale de renforcer sa capacité opérationnelle n'ayant pas été libérés jusqu'à ce jour, Congo Airways n'exploite qu'un seul aéronef en leasing et dont le contrat expire le 21 juillet 2024.

Bien plus, elle court le risque de voir tomber son Certificat de transporteur aérien et son agrément IATA si, au 16 septembre prochain, elle ne dispose pas d'un avion opérationnel immatriculé en République Démocratique du Congo.

Complétant le vice-Premier ministre, ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, le ministre du Portefeuille a soutenu que la perte de cette accréditation pourra miner la rentabilité de Congo Airways qui présente des ratios indiquant qu'elle est capable de faire face à la concurrence et maintenir sa part de marché dans ce secteur.

Des mesures urgentes relatives notamment au déboursement de fonds nécessaires et à la gestion de contentieux et dettes ont été préconisées.

Pour y faire face, le Président de la République a rappelé que la réponse du gouvernement s'est articulée sur deux axes. Le premier axe porte sur la relance des activités de Congo Airways par la mise en œuvre du plan d'urgence tel qu'adopté par le gouvernement et la finalisation du projet de création de Air Congo en partenariat avec Ethiopian Airlines conformément aux dossiers y relatifs adoptés au cours de la 49ème réunion du Conseil des ministres.

Fanny KIKUFI NZAMBA



LE GOUVERNEMENT DÉSIRE FINALISER LA FEUILLE DE ROUTE ET ACCÉLERER LES ODD

Dans son intervention lors du troisième Conseil des ministres le vendredi 28 juin 2024, le vice-Premier ministre, ministre du Plan et de la coordination de l'aide au développement a expliqué au Conseil comment son ministère, à travers l'observatoire congolais du développement durable, a conduit les travaux de formulation de la feuille de route d'accélération des objectifs du développement durable (ODD).

Selon Guylain Nyembo, cette feuille de route constitue une réponse et un engagement du gouvernement pour une mise en œuvre efficace des ODD.

Son objectif principal, renseigne le compte-rendu du gouvernement, est de disposer des interventions spécifiques à fort effet d'entraînement pour lever de manière efficace et durable les goulots qui freinent la mise en œuvre des ODD dans notre pays.

Plus spécifiquement, la feuille de route répond simultanément à la multiplicité des enjeux de l'agenda 2030.

Dans le même ordre d'idées, le vice-Premier ministre Guylain Nyembo a précisé que ces assises vont essentiellement se pencher sur l'examen par les différentes parties prenantes de la feuille de route.

Il permettra, fait remarquer le VPM, de promouvoir une forte appropriation nationale et une réflexion sur le mécanisme de financement ainsi que sur le suivi et l'évaluation.

Les travaux du forum se dérouleront pendant 3 jours soit du 21 au 23 août 2024 dont deux jours des travaux techniques



regroupant les experts sectoriels, des organisations de la société civile (OSC) et des partenaires techniques et financiers.

À l'issue des travaux, la feuille de route devra être adoptée par les différentes parties prenantes et chaque entité ou organisation de mise en œuvre des ODD devra se positionner et prendre des engagements pour la réalisation des mesures et actions ambitieuses susceptibles d'accélérer leur mise en œuvre.

Il faut préciser que l'expression ODD est couramment utilisée pour désigner les 17 objectifs

établis par les États membres des nations unies et qui sont rassemblés dans l'agenda 2030.

Cet agenda, adopté par l'ONU en septembre 2015, après deux ans de négociations auxquelles ont pris part le gouvernement comme la société civile, définit 169 cibles à atteindre à l'horizon 2030, communes à tous les pays engagés et répartis en 17 ODD.

Guylain Kabalundi

LE GOUVERNEMENT A ÉVALUÉ L'IMPLÉMENTATION DES RECOMMANDATIONS

Lors du dernier Conseil des ministres présidé par le Chef de l'État, la ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, Coopération internationale et Francophonie a présenté la note relative à la fréquence d'évaluation de la 12ème Conférence diplomatique et implémentation des recommandations



Au sujet de la fréquence, elle a rappelé l'importance de la tenue de ces assises pour un meilleur suivi et évaluation de la mise en œuvre des recommandations de différentes Conférences diplomatiques. D'où, la recommandation de la mise sur pied, par un Arrêté du ministre des Affaires Étrangères, d'un Comité sous l'autorité et la supervision du Secrétaire général aux Affaires étrangères.

28 mois après la tenue de la 12ème Conférence diplomatique, la ministre d'État, ministre des Affaires étrangères a présenté

l'implémentation des 52 recommandations de la manière suivante : 15 recommandations sont partiellement exécutées ; 30 recommandations demeurent encore non exécutées ; 7 recommandations ont été identifiées comme n'étant pas du ressort du ministère des Affaires étrangères.

Elle a sollicité du Conseil la validation de sa proposition de ne pas tenir de Conférence diplomatique en 2024, mais plutôt de concentrer ses efforts et son soutien sur les travaux du Comité de suivi et d'évaluation afin de s'assurer que les recommandations

urgentes et celles ayant un délai court soient dûment prises en charge et résolues, y compris avec le concours des ministères concernés et autres parties prenantes.

Cela permettrait à la Conférence diplomatique de 2025 d'éviter d'être entravée par des recommandations non résolues et non traitées, tout en permettant l'allocation urgente des fonds dans d'autres domaines du Ministère.

Le Conseil des ministres en a pris acte.

Carol Lumingu

LE CONSEIL OPTE POUR LA PROMOTION DES VOIES NAVIGABLES DE DESSERTE AGRICOLE

Dans le but de réduire sensiblement l'insécurité alimentaire, de créer des milliers d'emplois et de richesses en milieu rural et d'amorcer durablement la transformation et l'industrialisation des productions agricoles, pastorales et halieutiques, le ministre d'État, ministre du Développement rural a, lors du dernier Conseil des ministres tenu le vendredi 28 juin 2024, présenté au gouvernement le Projet d'Appui à la Promotion des Voies Navigables de Desserte Agricole (PAP-VNDA) en République Démocratique du Congo (RDC).



Il propose à cet effet une planification des actions préalables et prioritaires à réaliser, à moindre coût et dans un bref délai, avant la fin du quinquennat déjà en cours,

Quatre (04) axes stratégiques ont été identifiés et leurs motivations respectives expliquées. Il s'agit de l'exploitation prioritaire des voies navigables pour le désenclavement et l'interconnexion des bassins de production agricole et des territoires du pays.

Le mode de transport par voie d'eau intérieure est le mode de transport de masse le plus économique, le plus respectueux de l'environnement et qui présente une meilleure connectivité du pays car les voies navigables touchent 65% des 145 territoires de la RDC ; la construction et l'exploitation des entrepôts portuaires de Desserte Agricole (EPDA) qui serviront de pôles de développement locaux autour desquels seront organisés les centres de traitement et de transformation primaire des productions, de commercialisation, de stockage, d'accès aux crédits agricoles, d'accès

aux intrants agricoles etc. ; le rachat localement des productions agricole, pastorale et halieutique auprès des populations rurales à structurer en entreprises familiales agricoles (EFA) ou en coopératives ou encore en Groupement d'intérêt économiques (GIE). L'appui à la construction, en PPP, de 94 convois dont un par EPDA constitué d'un pousseur, de 4 barges à marchandises et 2 barges à passagers adaptés aux Voies Navigables de Desserte Agricole (VNDA) autrement dit aux voies navigables de 4ème catégorie. Le Ministre du Développement Rural a brossé les principales réalisations attendues au terme de l'Appui à la Promotion des Voies Navigables de Desserte Agricole avec pour objectif de désenclaver les zones agricoles et d'obtenir les résultats rapidement.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

Chris Mumpakani Atemvul

LE MINISTRE JULIEN PALUKU A FAIT LE RAPPORT DU DOSSIER DE LA ZLECAF TRAITÉ À ZANZIBAR

Le Ministre du Commerce Extérieur Julien Paluku a informé le Conseil, le vendredi 28 juin 2024, sur les recommandations issues de la troisième retraite ministérielle et de la 14ème réunion du Conseil des ministres de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) auxquelles il a pris part, à Zanzibar du 14 au 25 juin 2024.

En marge de ces assises, trois éléments sont ressortis de la rencontre entre le ministre du Commerce Extérieur et le Secrétaire Général de la Zlecaf Monsieur Wankel Mene, à savoir :

- La tenue prochaine en République Démocratique du Congo (RDC) du forum régional Afrique Centrale de la Zlecaf sur le secteur privé. Le Ministère du Commerce Extérieur et le Secrétariat Général de la Zlecaf vont entamer le processus de préparation de ce forum avec l'approbation du Conseil ;

- La possibilité d'installer en RDC le bureau du Système Africain de Paiements et Règlements en monnaies locales pour la facilitation des transactions commerciales surtout pour les petites et moyennes entreprises ;

- L'organisation de la prochaine réunion du Conseil des ministres de la Zlecaf au mois d'octobre 2024 à Kinshasa, si la RDC exprime dans le meilleur délai sa disponibilité. Il a sollicité donc l'autorisation du Conseil pour ce faire. Avec son homologue ougandais, le ministre du Commerce Extérieur a eu une séance de travail qui fait suite au mémorandum transmis à la RDC par la Synergie de la Société Civile Kasindi-Lubiriha, en Groupement Basongora, appuyée par la Fédération des Entreprises du Congo (FEC)



locale, dénonçant la violation des règles internationales sur le transit douanier des marchandises par l'Ouganda.

Le compte-rendu du Conseil rapporte qu'il a été relevé que l'Ouganda soumettait les marchandises, notamment les poissons salés en transit pour la RDC, à des restrictions non nécessaires allant jusqu'à les retenir, à les décharger sur son territoire et à organiser leur vente sans consentement de l'opérateur économique et ce, en violation de l'article 1 alinéa 7 de l'annexe 1 de l'Accord sur la Facilitation des Échanges de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) portant sur la liberté de transit ainsi que d'autres instruments internationaux qui règlementent les échanges commerciaux entre États.

Son homologue ougandais Francis Mwebesa a regretté ces incidents et a promis de régler en urgence cette question dès son retour à Kampala. Considérant l'implication de la RDC dans les activités de la Zlecaf d'ici les mois à venir, le ministre Paluku a informé le Gouvernement de l'organisation d'une série de réunions du Conseil Technique et du Secrétariat Exécutif d'ici la semaine prochaine, avant de solliciter auprès de la Première ministre, la tenue de la nouvelle réunion de la Coordination du Comité National-Zlecaf. Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

**SANDRA
MBOMBO**

AU CONSEIL DES MINISTRES, LE CHEF DE L'ÉTAT PARLE DE SA VISITE À N'DJAMENA AU TCHAD

Le Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a foulé le sol tchadien dans la soirée du lundi 24 juin 2024 pour une visite d'amitié et de travail de 48 heures.

Juste après son arrivée, un dîner d'État a été offert en son honneur par le Président Mahamat Idriss Deby Itno, lors d'une soirée mémorable au cours de laquelle le Président Félix Tshisekedi a été élevé à la Dignité de Grand Croix dans l'Ordre National du Tchad.

Cette décoration constitue le plus haut rang dans l'échelle des distinctions honorifiques des Ordres nationaux du Tchad. Le lendemain, toujours à N'Djamena, le Chef de l'État a assisté à l'inauguration d'une artère qui porte son nom. À l'occasion de la troisième réunion du Conseil des ministres, le Président de la République a présenté tous les détails de sa visite de travail dans la capitale tchadienne.

Le Président de la République est revenu sur sa visite d'amitié et de travail effectuée, à l'invitation de son homologue tchadien Mahamat Idriss Deby Itno à N'Djamena, au Tchad du 24 au 25 juin 2024.

Cette visite s'inscrivait dans le cadre de l'achèvement de la mission de facilitation lui confiée par ses pairs à l'issue du deuxième Sommet extraordinaire de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) sur la situation politique du Tchad.

À cette occasion, il a reçu la décoration lui décernée par son homologue tchadien, signe de l'amitié et de la coopération entre nos deux nations et témoignage des efforts communs pour la paix et la stabilité en Afrique centrale.

Lors de leurs différents entretiens, les deux dirigeants ont souligné la nécessité de tenir dans les meilleurs délais la Grande Commission Mixte à Kinshasa afin de revisiter le cadre juridique de notre coopération bilatérale.

Concernant les échanges économiques et commerciaux, il a été évoqué la nécessité de les redynamiser afin de stimuler la croissance et le développement durable.

Abordant la situation sécuritaire dans la sous-région, de vives préoccupations ont été exprimées



face à la multiplication des conflits armés. Le Président Mahamat Idriss Deby Itno a exprimé ses profondes préoccupations face à la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC. Ils ont ensemble appelé la Communauté internationale à intensifier son soutien pour faire face à la crise sécuritaire et humanitaire qui continue à occasionner des milliers de victimes.

En marge de cette visite, la République Démocratique du Congo et le Tchad ont signé trois Accords, il s'agit de :

- l'Accord-cadre de coopération globale, qui a été signé mais pas parafé afin de permettre aux deux parties de s'accorder sur les termes de l'accord. Initialement, un accord de coopération globale avait été signé entre le Zaïre et le Tchad en 1984;

- l'Accord d'exemption de

visa réciproque pour les citoyens de chaque pays, détenteurs d'un passeport valide pour une durée de 90 jours.

- l'Accord pour des consultations diplomatiques régulières.

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, la ministre d'État, ministre des Affaires Étrangères, Coopération Internationale et Francophonie ainsi que la Direction Générale de Migration ont été instruits, chacun en ce qui le concerne, en veillant à tous les aspects du maintien de l'intégrité territoriale, de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ces Accords et pour lancer les préparatifs de la Grande Commission mixte.

Blandine Nzovo Niangasa

CONSTRUCTION DES ROCADES À KINSHASA : LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A INSTRUIT LE GOUVERNEMENT DE VEILLER À LA BONNE MISE EN ŒUVRE DE CE PROJET DANS LE STRICT RESPECT DES NORMES URBANISTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES EN VIGUEUR

Le Président Félix Tshisekedi a, au cours de la troisième réunion du Conseil des ministres, rappelé au Gouvernement sur des mesures d'encadrement pour la construction des rocades Sud-Ouest et Sud-Est de la ville de Kinshasa, un programme qu'il a lancé le samedi 22 juin dernier.

« Il s'agit d'un investissement important dont le Gouvernement a la responsabilité d'assurer la bonne exécution ainsi que l'appropriation et la protection par la population », a souligné le Chef de l'État.

Le Président de la République a souligné que ces infrastructures ont pour vocation d'améliorer la fluidité de la circulation des personnes et des biens, de désengorger la capitale, de booster le tourisme et l'urbanisation des quartiers périphériques et d'améliorer le quotidien des populations riveraines. Ils devront être exécutés dans un délai ne dépassant pas trois ans. À cet effet, le ministre d'État, ministre des Infrastructures, la ministre d'État aux Affaires foncières, le ministre de l'Urbanisme et Habitat, sous la Coordination de madame la Première ministre et en collaboration avec son cabinet, « ont été invités à veiller scrupuleusement à la bonne mise en œuvre de ce projet dans le strict respect des normes urbanistiques et environnementales en vigueur, et ce, en phase avec le plan d'urbanisation de la Ville de Kinshasa », indique le compte rendu du porte-parole du Gouvernement.

« Une attention particulière devra être accordée à la juste



indemnisation préalable des compatriotes qui feront l'objet d'expropriation pour cause d'utilité publique. Un rapport sur l'état d'avancement de ce projet doit être régulièrement présenté sur une base trimestrielle au Conseil des ministres », a insisté le Président Félix Tshisekedi.

Il s'agit dans l'ensemble d'une route périphérique asphaltée de circulation à grande vitesse longue de 63 km de deux voies dans les deux sens. Suivant le tracé, la première rocade Sud-Ouest partira du quartier Mbudi (commune de Mont Ngafula) longeant la Route de caravane jusqu'à Mitendi afin de faire jonction avec la deuxième rocade

Sud-Est partant de Mitendi jusqu'à l'aéroport international de N'djili en traversant les communes de Mont-ngafula, N'djili, Kimbanseke et N'sele.

Les travaux de construction de cette route périphérique moderne devraient durer près de trois ans pour un montant global de 300 millions de dollars américains entièrement financés dans le cadre du programme sino-congolais, au terme de la signature de l'avenant 5, le 14 mars dernier entre le gouvernement congolais et le Groupement des Entreprises Chinoises.

Pitshou MAKWELA

Le Chef de l'État Félix Tshisekedi élevé à la dignité de Grand Croix, dans l'ordre national du Tchad

Vivement attendu dans la capitale du Tchad, le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, facilitateur de la CEEAC dans le processus de transition dans ce pays est arrivé le lundi 24 juin dernier à Ndjamena où il a été élevé à la dignité de Grand-Croix, dans l'ordre national du Tchad.

La cérémonie officielle a eu lieu au palais présidentiel, au cours d'un dîner offert par son homologue tchadien, Idriss Deby Itno. Cette décoration s'avère le plus haut rang dans l'échelle des distinctions honorifiques du Tchad.

À Ndjamena, le Chef de l'État a été aussi convié à inaugurer l'avenue rebaptisée Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, une artère principale qui traverse le 2ème arrondissement de Ndjamena, un quartier résidentiel de la capitale. Il s'agit d'un cadeau du peuple tchadien au Président Félix Tshisekedi, pour son implication dans la résolution pacifique de la crise au Tchad.

La visite d'État du Président de la République au Tchad s'est terminée par la signature de 3 accords de coopération, à l'issue d'un tête-à-tête avec son homologue tchadien. Le Tchad et la RDC ont signé

un accord-cadre de coopération globale, un accord d'exemption des visas réciproque pour les citoyens de chaque pays et un accord pour des consultations diplomatiques régulières.

Le Chef de l'État reçoit les gouverneurs et vice-gouverneurs des provinces

Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a reçu à la cité de l'Union africaine les gouverneurs et vice-gouverneurs des provinces nouvellement élus. Une occasion pour ces derniers de présenter les civilités au Chef de l'État et recevoir ses orientations concernant la gestion de leurs entités respectives.

"Le Président de la République veut voir des gouverneurs qui sont sur le terrain et non dans les bureaux", a indiqué le gouverneur du Haut -Katanga Jacques Kyabula Katwe, au sortir de cette rencontre.

Présentation des lettres de créance du Nonce apostolique et du nouvel ambassadeur du Zimbabwe en RDC

Au cours d'une cérémonie solennelle à la cité de l'Union africaine, le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a reçu les lettres de créance du nonce apostolique Mitja LESKOVAR et du nouvel ambassadeur du

Zimbabwe en RDC, David SIGAUKE.

Reçu le premier par le Chef de l'État, monseigneur Mitja LESKOVAR est de nationalité slovène. Docteur en droit, au service diplomatique du saint-siège, monseigneur LESKOVAR a été nommé nonce apostolique en RDC le 15 avril 2024. Il remplace à ce poste monseigneur Ettore Balestrero.

Le diplomate David SIGAUKE a présenté ses lettres de créance au Chef de l'État en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Zimbabwe en République démocratique du Congo.

Général à la retraite, il a gravi les échelons de l'armée du Zimbabwe jusqu'au rang de chef d'état-major général.

Il revient en RDC, pays qu'il connaît pour avoir été au front Est à Mbuji-Mayi et à Kabinda, en qualité de commandant de la brigade mécanisée.

Pierre Kibambe Somwe



Le discours du Chef de l'État à l'occasion du 64ème anniversaire de l'indépendance de la RDC.

LE PHARE lance le bal en titrant : « Indépendance : nouvelle célébration dans la méditation ». Une exhortation commune a été faite aux Congolaises et Congolais, c'est celle de résister aux ennemis de notre paix et de notre cheminement dans la voie du progrès.

Relayant l'information, **FORUM DES AS** note : « Prise de Kanyabayonga : Fatshi promet de rétablir la sécurité ». (...) En ma qualité de Président de la République et Commandant Suprême des Forces armées et de la Police nationale, je tiens à vous assurer de ma détermination inébranlable à défendre l'ensemble de notre territoire et à rétablir la paix ».

LA RÉFÉRENCE PLUS écrit : « Les Congolais de plus en plus inquiets face à l'avancée du M23/RDF/AFC ». Ce qui se passe à Kanyabayonga, à Kayina aux villages du Sud de Lubero ainsi que dans les territoires de Rutshuru, Nyirangongo et Masisi constitue une agression flagrante contre notre souveraineté nationale et la paix de notre peuple", a dénoncé le Chef de l'État. "En ma qualité de Président de la République et commandant suprême des FARDC et de la Police, je tiens à vous assurer de ma détermination inébranlable à défendre l'ensemble de notre territoire et à rétablir la paix ", a-t-il poursuivi. Il a ensuite rendu un vibrant hommage aux FARDC qui se battent jour et nuit pour la défense de la patrie. De son côté, **CONGO NOUVEAU** s'interroge : « Appelant à l'unité : Félix Tshisekedi peut-il rencontrer Kabila, Fayulu et Katumbi ? ». Le journal se pose une série de questions quant au discours du Chef de l'État à l'occasion de 64ème anniversaire de l'indépendance dans lequel il a appelé à "l'unité de tous les fils du pays afin de faire face à l'agression dont est victime le pays par le Rwanda". Avec qui Félix Tshisekedi veut-il faire l'unité ? À cette question, signe le Trihebdomadaire, la réponse est facile à deviner : avec les acteurs politiques de l'opposition.

Une autre question que se pose le confrère : Félix Tshisekedi qui tient à récupérer les zones contrôlées par les terroristes du M23 est-il prêt à prendre l'initiative pour aller vers les autres ? Des doutes sur la volonté des opposants d'accepter Fatshi, conclut Congo nouveau.

ECONEWS pointe : « Le mea culpa de Tshisekedi : "Je suis conscient des difficultés sociales que rencontre la majorité des Congolais au quotidien" ». "En ma qualité de Garant de la Nation, je suis conscient des difficultés sociales rencontrées par la majorité des Congolais au quotidien. Rien n'arrêtera ma détermination à apporter des solutions idoines et urgentes à cette situation", a affirmé le Chef de l'État. Il y a cependant un bémol "certes, l'inflation et la dépréciation du franc congolais face aux devises étrangères pèsent sur les prix intérieurs. Mais soutenues par des réformes économiques et des investissements massifs dans les infrastructures, les services et le secteur minier, les perspectives de croissance de la RDC pour 2024 restent optimistes. Enfin, Le Nouvel **OBSERVATEUR** qualifie : « Soixante-quatre d'indépendance Du gâchis, rien que du gâchis ». La RDC a commémoré hier, dimanche 30 juin 2024, le 64ème anniversaire de son accession à la souveraineté nationale et internationale. Cette fête n'a pas été célébrée dans la solennité étant donné que le pays traverse une crise multiforme, et surtout qu'elle intervient quarante-huit heures seulement après l'occupation de l'importante agglomération de Kanyabayonga, au Nord-Kivu, par la coalition RDF-M23. La cité de Kanyabayonga a été prise par le M23 le vendredi 28 juin 2024. Les vrais patriotes congolais sont unanimes à reconnaître que le bilan de 64 ans de l'indépendance n'est pas du tout intéressant, pour ne pas dire négatif.

Pitshou MAKWELA

BIENTOT DE NOUVELLES GRILLES DE SALAIRES ET PRIMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Plusieurs sujets ont fait l'objet de la 3ème réunion du dernier Conseil des Ministres tenu le 28 juin 2024. Selon le porte-parole du gouvernement, le 4ème point de la communication du Président de la République a porté sur un sujet brûlant et crucial: "la problématique de la rationalisation du système de rémunération des agents et fonctionnaires de l'État. Contrairement à ce que certains pensent, cette question n'est pas nouvelle pour le numéro un du pays. Elle figurait également dans son programme de campagne en 2023.

De quoi est-il question ? Il s'agit, selon le constat de l'autorité suprême de la nation, d'injustices profondes et inacceptables dans la paie des salaires et des primes des agents et fonctionnaires de l'État. On note, selon le compte-rendu du gouvernement, de grandes disparités entre les différentes Administrations, la persistance des agents non payés depuis des années et des inégalités criantes entre les services centraux de ces Administrations et ceux déconcentrés en provinces et dans les entités territoriales décentralisées. Quelles sont les causes de ses injustices, inégalités et disparités ? Il y a d'abord le manque de structuration de la politique de rémunération, depuis plusieurs décennies suite à des pratiques illégales et non-réglementaires. Ces dernières ont conduit à la confection de grilles barémiques et à la fixation des taux

de primes de manière floue voire arbitraire par certains gestionnaires publics. Les conséquences sont l'impact négatif sur la gestion des ressources humaines de l'État, l'immobilité géographique et interministérielle des fonctionnaires et agents de l'État et la fragilisation de la cohésion sociale au sein de la Fonction publique. Que dire alors des frustrations, du rendement dans le travail ou de la productivité et, in fine, de l'efficacité de l'appareil de l'État? Une maison divisée ne peut pas subsister. Il y a urgence pour le Président de la République qui veut justement disposer dans les brefs délais d'un appareil étatique performant et efficace grâce à des fonctionnaires et agents publics motivés et payés décemment. FATSHI a donc instruit, sur le champ, en pleine réunion, le Vice-Premier ministre en charge de la Fonction publique de commencer des travaux avec les ministres du Budget et celui des Finances sous la supervision de la Première Ministre, Cheffe du gouvernement, pour régler ces injustices, disparités et inégalités.

Par ces orientations, le Chef de l'Etat attend régler un des plus maux qui rongent l'administration publique : le manque d'une politique adéquate des rémunérations.

Maze Mwakumanya

Érik Nyindu Kibambe
Directeur de la Cellule
de Communication

Giscard Kusema
Directeur-Adjoint

Bernard TSHISHIMBI
Coordonnateur LPDA

Journalistes:

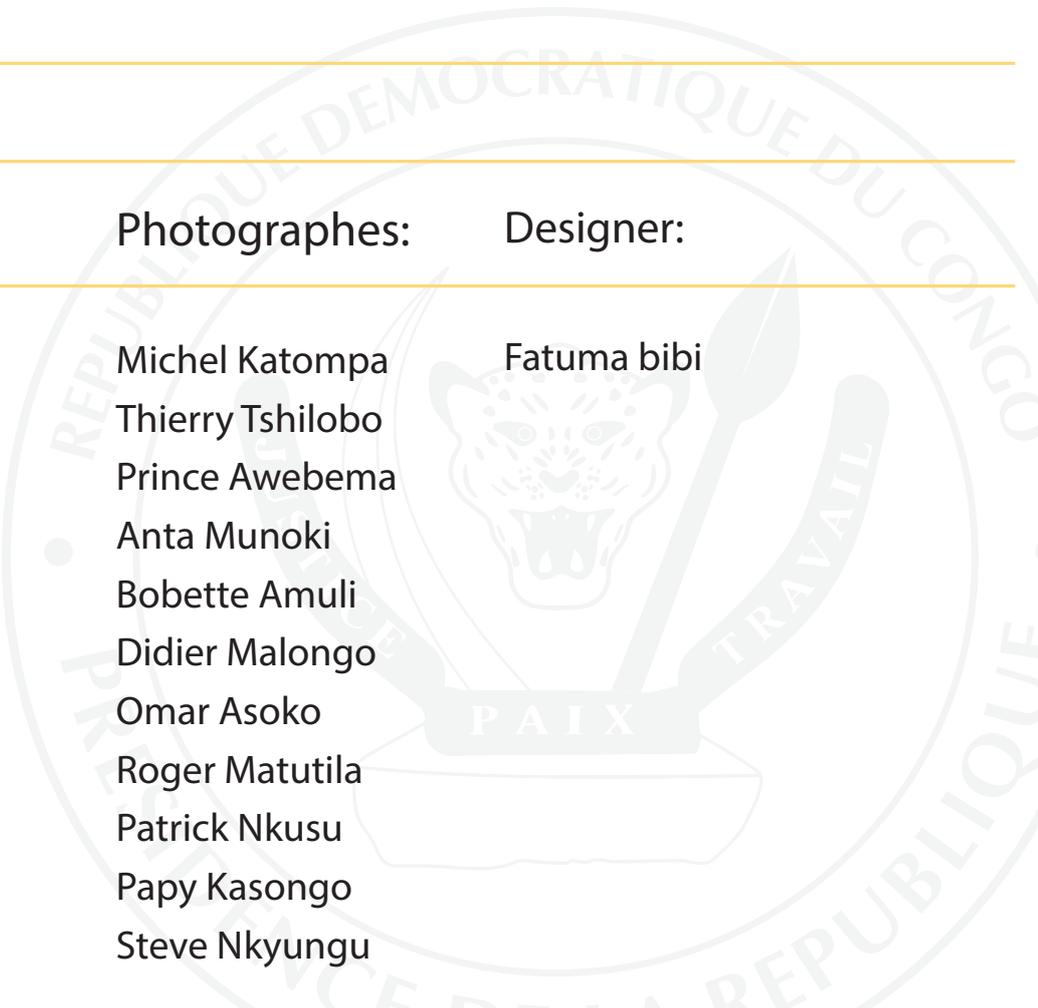
Chris Mumpakani
Christian Kusema
Sandra Mbombo
Guillaume Modimola
Blandine Nzovo
Jules Tshitumbayi
Pitshou Makwela
Rachel Futu
Fanny Kikufi
Aminata Kasa
Carol Lumingu
Pierre Kibambe
Maze Muakumanya
Julie Tshienda
Nguylain Kabalundi
Carole Tshimanga
Marie Josée Missia

Photographes:

Michel Katompa
Thierry Tshilobo
Prince Awebema
Anta Munoki
Bobette Amuli
Didier Malongo
Omar Asoko
Roger Matutula
Patrick Nkusu
Papy Kasongo
Steve Nkyungu

Designer:

Fatuma bibi



LPDA
CHEZ VOUS



Copyright Cellule de Communication
Présidentielle JUILLET 2024
